



« QUELQUES REFLEXIONS A PROPOS DES STATISTIQUES DE L'HOMOPARENTALITE »

I / POSITION DE L'APGL :

La position de l'APGL sur le sujet est très bien résumée dans le dernier ouvrage de Martine GROSS et Mathieu PEYCERE (« *Fonder une famille homoparentale. Questions éthiques, juridiques, psychologiques et quelques réponses*»; Ramsay, 30.09.2005), respectivement : « Présidente d'honneur de l'APGL » et responsable de la Cellule juridique de l' APGL :

« Difficile de dire précisément combien d'enfants vivent au sein d'une famille homoparentale ou ont un parent homosexuel, puisque l'Insee n'inclut pas dans ses statistiques les concubins de même sexe. Pire, l'Insee comptabilise les concubins de même sexe avec enfants comme un célibataire et une famille monoparentale. De plus, même si notre institut de statistique acceptait de reconsidérer ses catégories, nous ne serions pas beaucoup plus avancés, car les chiffres obtenus ne concerneraient que les personnes qui acceptent de se déclarer homosexuelles. Autant dire qu'il est pratiquement impossible de connaître exactement le nombre de familles homoparentales en France, ni le nombre d'enfants élevés en leur sein.

Pour évaluer le nombre d'enfants élevés par des gays ou des lesbiennes, on peut se fonder sur des recoupements.

Depuis les rapports Kinsey, on estime entre 4 et 10 %, soit une moyenne de 7 %, la proportion de personnes homosexuelles dans une population.

Un sondage réalisé par l'institut BSP pour le magazine Têtu en 1997 donnait 11 % de lesbiennes mères (et 7 % de gays pères). Le nombre moyen d'enfant est de 1,9 enfant par femme entre 15 et 45 ans. Celles-ci sont 12,3 millions en France. En évaluant à 7 % la proportion d'homosexuels dans la population française, on se situe autour de 250000 enfants concernés (1) . Les pourcentages donnés par le sondage publié par Têtu voilà près de dix ans étant à revoir à la hausse (2) (la seule APGL est passée de 70 adhérents en 1995 à 1500 en 2004), l'estimation de 300000 enfants semble raisonnable. Le même sondage donnait 45 % de lesbiennes souhaitant devenir mères et 37 % de gays souhaitant devenir pères, soit environ 700000 personnes, et potentiellement plus d'un million d'enfants ».

(1.) Évaluation d'après les statistiques de l'Insee en 2004 : les femmes de 15 à 45 ans représentent 39,3 % d'une population de 31,2 millions de femmes, soit 12,26 millions. Si 7 % sont lesbiennes, on arrive à un total de 858000 femmes. Dont 11 % de mères, soit 94400, qui ont 1,9 enfant en moyenne, soit 179400 enfants. La statistique est plus difficile à faire pour les pères gays, mais sachant qu'ils ont eu leurs enfants pour une grande part dans un contexte hétérosexuel, ces enfants peuvent s'ajouter à ceux des mères. Pour 7 % de gays étant pères et 865 000 gays de 15 à 44 ans, on aboutirait à 115000 enfants (en gardant le multiplicateur de 1,9). Le chiffre de 80 000 enfants constitue une estimation raisonnable. Soit un total de 250000 enfants.

(2). Une enquête par questionnaire auprès de 391 homosexuels chrétiens réalisée en 2005 indique 15 % de parents. Voir www.ehess.fr/centres/ceifr/pages/glb.html. »

II / POSITION DE PATRICK FESTY (INED - Institut National d'Études Démographiques):

Lors de la Conférence Internationale sur l'Homoparentalité des 25 et 26 octobre derniers, Monsieur Patrick FESTY, de l'INED, a expliqué que selon lui on pourrait évaluer à 15000/20000 couples environ ayant des enfants vivant avec eux .

Ces chiffres sont aujourd'hui revues à la hausse par ce statisticien : de 30.000 à 40.000 (cf. notamment rapport de la Défenseure des Enfants Dominique VERSINI : *L'enfant au coeur des nouvelles parentalités: Pour un statut des tiers qui partagent ou ont partagé la vie d'un enfant et ont des liens affectifs forts avec lui.* - Rapport officiel publié le 20 novembre 2006) ;

Pour ce faire, cet auteur suit le raisonnement suivant :

Le dernier recensement de la population française réalisé en 1999 est inexploitable sur la question.

De la même manière les décrets d'application du PACS avaient initialement organisé « l'invisibilité » du caractère homosexuel ou non du PACS (et ce après avis de la CNIL et du Conseil Constitutionnel) .

On dispose néanmoins de quelques bases statistiques un peu « solides », par comparaison avec des pays occidentaux (ex . Allemagne, Pays Bas) qui ont réalisé des recensements sur la question .

Selon ces statistiques, 1 % des couples sur 15 millions de couples seraient des couples de même sexe (que l'on peut évaluer à 50/50 pour les gays et les lesbiennes) .

En Allemagne et aux Pays Bas, 4 % des couples gays auraient des enfants vivant avec eux et 15 à 20 % des lesbiennes .

Si l'on reporte ces pourcentages à la population française, cela ferait environ 30.000 à 40.000 couples homosexuels ayant des enfants vivant avec eux .

Or , ces chiffres avaient été évoqués en « filigrane » lors des auditions par la Mission d'information Parlementaire sur la Famille de juillet et novembre 2005 (le Président P. BLOCHE et la Rapporteuse V. PECRESSE , ayant visiblement tendance à y porter crédit , du fait du caractère scientifique de l'INED) et sont souvent aujourd'hui repris par les Média ou les politiques.

III / CONCLUSIONS :

3-1- Pourtant, les chiffres avancés par Patrick FESTY n'ont ni plus ni moins d'assises rigoureuses que les nôtres puisque que les recensements de l'INSEE occultent les familles homoparentales, ce qu'il reconnaît.

Ces chiffres sont aussi des projection, basées sur des statistiques étrangères.

3-2 - Il apparaît clairement que Patrick FESTY et nous même ne « comptons pas la même chose ».

En effet, il recense uniquement Il apparaît clairement que Patrick FESTY et nous même ne « comptons pas la même chose ».

En effet, il recense uniquement le cas des couples de femmes ou d'hommes élevant ensemble des enfants sous le même toit (couples cohabitants) ...

Cela laisse donc beaucoup de monde « de côté » (sic !) :

Ainsi :

- les familles de parents divorcés avec un père ou une mère homosexuel(le) ex hétéro , -
- les coparentalités père gay - mère lesbienne , etc ...

Or , ces cas constituent encore vraisemblablement la majorité des situations.

Il en est de même des cas :

- d'une femme seule ayant recours à l'IAD (ou à l'IAC)
- d'un homme seul ayant recours à la GPA (gestation pour autrui)
- d'une adoption nécessairement en l'état officiellement par un ou une célibataire.

Or, l' APGL s'adresse à toute personne ou tout couple concerné par l'homosexualité ayant ou souhaitant avoir ou élever des enfants.

En effet le terme « homoparentalité est un néologisme créé en 1997 par l'APGL pour désigner « *toutes les situations familiales dans lesquelles au moins un adulte qui*

s'autodésigne comme homosexuel est la parent d'au moins un enfant » (APGL , 1997 : « petit guide bibliographique à l'usage des familles homoparentales et des autres ») .

Ce terme est passé ensuite dans le langage courant (notamment par le biais des médias) et a été repris dans les dictionnaires de la langue française à partir de 2001/2002.

3-3- Si les chiffres avancés par l'APGL sont également des projections, ils sont certainement aussi à revoir à la hausse et non à la baisse, car réalisés d'après les chiffres d'un sondage élaboré pour le compte du magazine Têtu (d'après des conditions techniques et scientifiques rigoureuses) **datant de 1997**, soit à une date où on commençait à peine à évoquer le sujet de l'homoparentalité ;

Or depuis, le sujet a connu un véritable « engouement médiatique » (nombreux articles de presse et d'émissions de radio ou de télévision, en témoignent les répercussions médiatiques de la Conférence internationale organisée par l'APGL les 25/26 octobre 2005) .

Il engage aujourd'hui le débat politique, et ce dans un contexte d'évolution du droit comparé (Grande Bretagne, Espagne, Belgique, Pays Bas, Canada, Pays scandinaves, etc)

Parallèlement le nombre de gays et de lesbiennes qui ont intégré l'idée qu'il pouvaient tout à fait être parents, ou qui ont franchi le pas de la parentalité , n'a pu que s'accroître de manière tout aussi exponentielle .

* * *

Nous continuerons donc à nous battre au sein de l'APGL pour refuser une vision étriquée et réactionnaire selon laquelle l'homosexualité serait synonyme de « deuil de la parenté » ou de « stérilité de fait ».

Paris, le 07 Juillet 2007.

**LE SECRETAIRE GENERAL
DE L'APGL .**